

Amaslements  
Décoration  
**Mercier Frères**  
179, rue Nationale,  
LILLE  
Lustrerie  
Papiers peints

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00  
France et Belgique..... 18.00; 34.00; 64.00  
Union postale..... 26.00; 50.00; 92.00

REDACTION - ANNONCES  
ABONNEMENTS

ROUBAIX..... 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1904, Inter. 6  
TOURCOING... 33, rue Carnot, Téléph. 37.  
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.

**EAUX MINÉRALES**  
**Spa-Monopole**  
En litres, 1/2 l. et 1/4 l.  
**A. VIELVOYE**  
**TOURCOING**  
34, rue du Conditionnement  
(Téléphone 578)

## BILLET PARISIEN LA SITUATION POLITIQUE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)  
PARIS, 3 JUIN (MINUTI).

La journée politique se décompose en trois épisodes également intéressants. Il y a eu au Sénat un débat important sur les accords de Locarno qui, en le sachant, n'ont pas encore été ratifiés par la Haute-Assemblée; à la Chambre, la question des 42.000 a été agitée sous le vent d'une polémique passionnée; enfin, la Commission du suffrage universel a pris une grave décision au sujet de la réforme électorale.

L'attitude réservée du Sénat à l'égard des accords de Locarno est facilement explicable: « L'esprit de Locarno », tel qu'il avait été défini, postulait une confiance complète et réciproque des puissances signataires les unes envers les autres. Le nouveau traité ne pouvait porter sur ses fruits que s'il était fondé sur la bonne foi. Or, la question se posait de savoir si nos anciens ennemis entraient dans le système locarnien avec toute la bonne volonté désirable.

Les incidents qui se produisent à la Société des Nations, à propos de l'attribution d'un siège permanent à l'Allemagne, ébranlent l'instabilité de Genève et, par conséquent, l'œuvre de Locarno qui reposait sur elle. Mais ce fut surtout le traité germano-russe qui porta un coup terrible aux accords de Locarno le 16 octobre dernier.

De toute évidence, l'Allemagne, pour employer l'expression de M. Briand, se refusait à « parler européen ».

De là, les déceptions qui ont suivi chez nous l'enthousiasme suscité un moment par la politique locarnienne.

Faut-il donc rejeter purement et simplement ces accords? Il y aurait aujourd'hui des inconvénients à se porter à cette extrémité.

On verra, d'autre part, que M. Millerand, bien qu'il ne soit pas enthousiasmé de la politique nouvelle, s'est prononcé pour la ratification. Mais avec lui, le public estimera qu'il ne faut s'engager dans la voie qui vient d'être ouverte qu'avec les plus grandes précautions.

Des 42.000, nous dirons seulement que le vote de principe émis aujourd'hui par la Chambre, n'était peut-être pas opportun. L'exemple du sacrifice doit être donné d'abord par les représentants du pays.

Notons enfin que la Commission du suffrage universel s'est prononcée pour la proportionnelle intégrale, s'inscrivant ainsi un désaveu à elle-même. La controverse sur cette importante question apparaît comme étant loin d'être épuisée.

**LES CHANGES**

	MERCREDI	JEUDE
LIVRE	148.80	152.95
DOLLAR	30.65	31.15
BELGIQUE	98.80	99.90

## La contribution volontaire

Une conférence pour l'aménagement de la Caisse des dépôts et consignations.

Paris, 3 juin. — Une conférence a eu lieu aujourd'hui entre MM. Milan, sénateur, président du Conseil de gérance de la Caisse d'amortissement et Landry, député, ancien



(Wide World photos).  
M. MILAN  
président du conseil de gérance de la Caisse d'amortissement

ministre, vice-président, et le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Ceux-ci se sont mis d'accord au sujet de l'aménagement matériel provisoire de cet établissement public et de l'ordre du jour de la première réunion du Conseil de gérance, laquelle se tiendra le 16/6, à 10 h. du matin.

Un projet de loi pour encourager les souscripteurs.

Paris, 3 juin. — Afin d'encourager par une légère faveur, les souscripteurs à la Caisse d'amortissement, MM. Le Corbellier et Georges Bonafant et plusieurs de leurs collègues viennent de déposer une proposition de loi ainsi conçue:

« A l'avenir, dans toute succession il sera déduit du montant des droits une somme égale à celle qui aura été versée par le défunt l'objet d'un don à la Caisse d'amortissement autonome. Cette déduction sera effectuée sur la partie de la succession soumise aux droits les plus élevés. »

**UN CHAPEAU DE NAPOLEON 1<sup>er</sup> VENDU 43.000 FRANCS**

Paris, 3 juin. — Différents souvenirs napoléoniens ont été mis en vente, aujourd'hui, à l'Hôtel des Ventes.

Un chapeau ayant appartenu à l'empereur, après une mise à prix de huit mille francs, a été adjugé 43.000 francs.

## AU SENAT LA DISCUSSION des accords de Locarno

Un exposé de M. Millerand

Paris, 3 juin. — La séance est ouverte à 13 h. 10, sous la présidence de M. de Selves. L'affluence est considérable. Tribunes et galeries du public sont comblées. La loge réservée au corps diplomatique est également occupée.

Un valide, sur le rapport de M. Pellissier, l'élection récente dans la Somme, de M. Cavillon.

**LES ACCORDS DE LOCARNO**

Puis l'ordre du jour appelle la discussion des accords de Locarno. M. Aristide Briand est au banc du Gouvernement, entouré de M. Jourdain et de M. Marie Roustan. M. Millerand se tient au banc de la Commission.

**M. Lémyer demande l'ajournement**

M. Lémyer (Marinique), développe aussitôt sa demande d'ajournement de la discussion jusqu'après l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Au lendemain de la signature des accords de Locarno, dit M. Lémyer, l'Allemagne jetait le plus adouci des défis. Ne serait-il pas bon, dans ces conditions, de surseoir à la ratification des accords jusqu'à ce que soit éclaircie cette double attitude de l'Allemagne.

L'orateur constate qu'il n'y a pas de progrès à Locarno sur le traité de Versailles. Locarno était un beau geste. C'est un champ d'expérience. Mais il apparaît que le traité germano-russe du 14 avril 1926 est trop évidemment dirigé contre la Société des Nations.

L'orateur conclut, aidé par de vifs applaudissements. « Nous ne voulons pas que la France soit dupée, que la Société des Nations soit amoindrie. Il faut que l'Allemagne s'explique par des déclarations publiques et solennelles, dont son admission dans la Société des Nations lui fournira l'occasion. C'est pourquoi, je dis à M. le Président du Conseil, à propos de la ratification des accords de Locarno: Pas encore. »

**M. Briand s'y oppose**

M. Briand s'oppose énergiquement à la demande d'ajournement.

M. François Albert appuie la motion d'ajournement de M. Lémyer.

Après intervention de MM. Lucien Hubert et Tissier, l'ajournement, mis aux voix, est repoussé.

**M. Labrousse, rapporteur**

M. Labrousse rappelle les grandes lignes de son rapport qui a été déjà publié. Il conclut: « Depuis les accords de Locarno, des faits sont survenus: le traité germano-russe, les incidents de la dernière session de Genève, les événements polonais. »

**M. Millerand à la tribune**

M. Alexandre Millerand monte à la tribune. L'attention est générale.

Les inconvénients des accords de Locarno sont grands, dit-il, leur pensée est née de la défaillance des États-Unis qui nous avaient promis leur garantie pour notre sécurité. Ces accords nous apportent-ils cette garantie? Depuis que les États-Unis ont renié la signature de leur Président, il a toujours été entendu qu'un pacte de garantie devait être conclu; il n'en est pas ainsi des accords de Locarno.

La France et l'Allemagne sont garanties; l'Angleterre et l'Italie sont garanties, c'est-à-dire qu'elles sont juges d'apprécier l'utilité de leur intervention.

En cas de conflit, que se passera-t-il? Sir Austen Chamberlain nous l'a dit: « Dans le cas où un événement grave surviendrait, le Gouvernement britannique sera jugé de savoir s'il y a un danger immédiat. »

« Au sujet du pacte rhénan, M. Millerand poursuit: A une question que je lui avais posée, M. Briand avait répondu que les accords, rien n'empêcherait les forces de traverser la zone désamortisée pour porter secours à la Pologne attaquée. J'en avais pris acte. Mais je demande aujourd'hui, comment seront constatés, désormais, les éventuelles infractions de l'Allemagne aux articles 42 et 43 du traité de Versailles, qui nous garantissent pour notre sécurité. Une fois le contrôle supprimé et tant que ne sera pas organisée celle de la Société des Nations? »

La signature par l'Allemagne des traités de Locarno, constitue une garantie analogue à celle qui constituait la signature par la Prusse en 1831 et en 1864, des traités garantissant la neutralité belge.

La France entend que le traité de Versailles demeure dans son intégrité, l'Allemagne a un but tout opposé.

M. Millerand conclut: En rejetant les accords de Locarno, nous entendrions peut-être vouloir nous isoler non seulement de l'Allemagne, mais de ses amis et alliés.

Ce qui fait le danger des accords de Locarno, c'est qu'ils peuvent nous induire à des illusions dangereuses pour le maintien de la paix. (Vifs applaudissements à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, vendredi à 15 h. La séance est levée à 19 h.

## UN SCANDALE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DES FONCTIONNAIRES FAISAIENT NATURALISER des INDÉSIRABLES

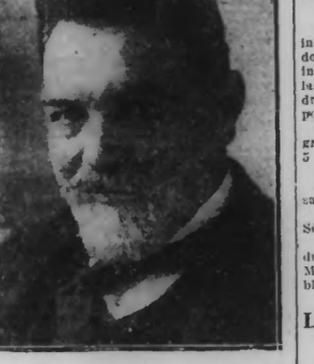
Paris, 3 juin. — La Sûreté générale était chargée, il y a quelques jours, par le ministre de la Justice, de surveiller les faits et gestes de certains fonctionnaires soupçonnés de concussion.

Il s'agissait d'un vaste trafic de naturalisation. Les solliciteurs s'adressaient à certains fonctionnaires du ministère de la Justice, lesquels, moyennant finances, se faisaient fort de faire obtenir la naturalisation des étrangers qui craignaient de se la voir refuser.

Deux employés du ministère et leurs complices, des commis greffiers du 3<sup>e</sup> arrondissement, ont été inculpés. Ce sont les nommés Pary et Tassar. D'autres arrestations sont prévues.

Il est vraisemblable que ces fonctionnaires, pour satisfaire leurs clients, faisaient disparaître des dossiers de ceux-ci les pièces de police qui leur étaient défavorables, permettant ainsi à ces étrangers peu recommandables d'obtenir la nationalité française.

## UNE DECOUVERTE INTERESSANTE



(Photo H. Manuel.)  
M. LE PROFESSEUR BÉZANÇON  
chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, qui a communiqué à l'Académie de médecine la découverte du microbe spécial qui cause certaines formes de gangrène pulmonaire.

**M. DANIEL VINCENT A ANGERS**

Le ministre du Commerce et de l'Industrie a présidé l'inauguration de la 11<sup>e</sup> Foire de l'Anjou.

Angers, 3 juin. — M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce et de l'Industrie, arrivé hier, à Angers, a présidé ce matin, l'inauguration de la 11<sup>e</sup> Foire-Exposition de l'Anjou.

Après quelques souhaits de bienvenue, le ministre a visité les différents stands, inauguré les expositions d'horticulture, d'aviation et de l'art ménager, puis a assisté à un vin d'honneur.

Des discours ont été prononcés par MM. Martin Rondeau, président de la Chambre de Commerce; Levasseur, maire d'Angers, et par le ministre.

## LE RETABLISSEMENT DU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

**La Commission du suffrage universel repousse le projet du Gouvernement**

Paris, 3 juin. — M. Jean Durand, ministre de l'Intérieur, a été entendu cet après-midi, par la Commission du suffrage universel, sur la réforme électorale.

A la suite de cette audition et après discussion, la Commission du suffrage universel a repoussé par 22 voix contre 15 la prise en considération du projet du Gouvernement, tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Par 19 voix contre 17, elle a décidé ensuite de présenter à la Chambre un projet tendant à l'institution de la représentation proportionnelle intégrale.

M. Théobald Brettein a été nommé rapporteur de ce dernier projet, qu'il a pris l'engagement de rapporter dans les quinze jours.

## Le sous-directeur d'une banque parisienne disparaît avec 300.000 francs

Paris, 3 juin. — M. Moizanis, directeur de la Banque Populaire de Montrouge, remettait hier à son sous-directeur, René de Kocher, habitant 10, rue Edme-Guillon, un chèque en blanc qui signa pour le cas où, pendant son absence, il aurait à effectuer un paiement.

Aussitôt après le départ de M. Moizanis, le sous-directeur se rendit à la succursale de la Banque de France, à Montrouge, encaissa 300.000 francs et disparut.

Une plainte en détournement a été déposée.

Le commissaire de police de la chaussée d'Antin a appris, ce matin, que de Kocher avait adressé à sa femme un mandat de 2.000 francs, émis par le bureau de Poste de Chartres.

Le magistrat a aussitôt prévenu le Parquet de cette ville, qui s'efforcera de retrouver la trace de l'escroc.

## LES INCIDENTS D'OCTOBRE A L'USINE SION, A HALLUIN

Gilbert Declercq, l'adjoint au maire, est arrêté à Tourcoing, en vertu d'un extrait de jugement

On se souvient que Gilbert Declercq, adjoint au maire d'Halluin; Henri Feys et Zulma Dumortier, inculpés à la suite des incidents du 12 octobre 1925, à l'usine Sion, à Halluin, avaient été condamnés à deux ans d'arrêt et à une amende de 500 francs.

Le magistrat a aussitôt prévenu le Parquet de cette ville, qui s'efforcera de retrouver la trace de l'escroc.

Quant à Gilbert Declercq, probablement informé des recherches, il quitta Halluin vers 14 h. pour se rendre en tramway à Tourcoing. Arrivé, l'adjoint Béghint, le sympathique commandant de la caserne de Tourcoing, se rendit aussitôt à la Grand'Place, où, après l'arrivée du tramway, il remarqua un groupe de plusieurs personnes qui stationnaient devant le kiosque des tramways.

Accompagné d'un agent de police, l'adjoint Béghint, intrigué de leur attitude gênée, les invita à les suivre au poste central de police en vue du contrôle de leur identité.

Au poste, l'adjoint Béghint constata que Gilbert Declercq se trouvait parmi des « camarades » qui l'avaient suivi jusqu'à Tourcoing.

## Pour le suffrage des femmes

**APRES LE CONGRÈS DE PARIS DES CONGRESSISTES ÉTRANGÈRES VIENDRONT PARLER A LILLE**

Comme nous l'avons annoncé, le Comité international pour le suffrage des femmes donnera, à Lille, un meeting auquel sont invitées tous ceux qui s'intéressent au vote de la femme. Les congressistes étrangers viendront nous dire ce qui se fait dans leur pays pour la femme.

La journée comprendra: Arrivée des congressistes à Lille, le mercredi 9 juin, vers 5 heures.

Visite du Musée de Lille.

A 18 h. 30: Dîner à l'Hôtel Maréchal. Cotisation: 20 fr. par tête.

A 20 h. 30: Grand meeting au Théâtre Sébastopol.

Prière d'envoyer les adhésions au banquet du 9 juin, avec un mandat de 20 fr., à M<sup>lle</sup> Delcroix-Mille, 10, place de la République, à Lille.

## LES MARCHÉS D'AVIATION DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 3 juin. — M. Leo Boulissou ouvre la séance à 15 h. 05. On adopte un projet d'intérêt particulier.

**LE MATÉRIEL D'AVIATION**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le mode d'acquisition du matériel d'aviation du département de la Guerre.

M. Paulin proteste contre l'attitude des militaires qui sont à la tête de cette direction qui, malgré les avis qui lui sont parvenus de la part de pilotes autorisés, comme L'insard et Bonck, obtient à passer commande à des constructeurs malhonnêtes d'avions de moins en moins utilisables, dit-il, les Nieuports de chasse.

M. Painlevé dit que les faits incriminés sont antérieurs à son ministère.

M. Laurent Eynac déclare qu'on ne soutient que les maisons qui travaillent et font des recherches. La preuve en est dans la diminution du nombre des maisons de construction qui est tombé de 31 à moins de 20.

Une discussion technique s'engage entre M. Paulin et le ministre de la Guerre sur les concours d'avions.

M. Paulin réclame, en terminant, la centralisation de tous les services d'aviation sous une seule direction.

**M. FLANDIN**

M. Flandin examine ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il signale que les avions de chasse que nous avons maintenant, sont les mêmes que pendant la guerre. Par contre, pour les avions d'observation, la France est en avance sur toutes les autres nations.

L'orateur estime que les concours doivent avoir lieu régulièrement, et doivent mettre tous les constructeurs sur le même pied d'égalité; il dit également qu'il faut assurer la continuité du travail dans les usines.

M. P.-E. Flandin trouve injustes les critiques adressées par la Commission des marchés, à propos des pénalités qui ne sont pas appliquées pour retard de livraison, et combat une des conclusions du rapporteur tendant à la création d'un atelier d'Etat témoin.

M. Flandin conclut en demandant à la Chambre de ne pas reculer le grève problème de l'économique après avoir entendu seulement la Commission des marchés.

Les Commissions de l'armée, de la marine, des travaux publics doivent être consultés. Une grande commission devra mettre au point la réglementation des services de l'aéronautique. (Applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à demain, 15 h.

## L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

M. Bire (Vendée), demande l'ajournement de la mise à l'ordre du jour de mardi du rapport Rognon, pour l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

M. Leo Boulissou met aux voix la proposition d'ajournement de M. Bire.

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 18 h. 40.

A la reprise, à 19 h. 10, le Président fait connaître le résultat du pointage. L'ajournement proposé par M. Bire est repoussé par 251 voix contre 218. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le rapport de M. Rognon est donc inscrit à l'ordre du jour de mardi après-midi.

## Les funérailles solennelles de M. l'abbé Marichelle

VICE-DOYEN, CURÉ DE SAINT-SÉPULCRE à Roubaix

Hier, jeudi, à 10 h. ont été célébrées en l'église Saint-Sépulcre, les funérailles solennelles de M. l'abbé Marichelle, vice-doyen, le vénéré curé de cette paroisse.

Jamais, peut-être, pasteur avait su mieux que lui s'attirer l'estime de ses ouailles et dans tout le populaire quartier de l'Épeule, chacun avait tenu à marquer la part qu'il prenait à ce deuil cruel.

A toutes les fenêtres de ces maisons, que tant de fois le bon curé avait visitées, gagnaient tous les cœurs par sa simplicité et sa bonhomie souriante, sa générosité et sa charité exemplaires, flottaient les trois couleurs de France endeuillées de crêpe.

Les paroissiens auront rendu à leur vénéré pasteur un hommage digne de tout le bien qu'il leur a fait.

**LA LEVÉE DU CORPS**

La levée du corps fut faite à 10 h. au presbytère, transformé en chapelle ardente



EN HAUT: UNE PARTIE DES MEMBRES DU CLERGÉ.  
EN BAS: LE CHAR FUNÉBRE, SUIVI DES VICAIRES DE LA PAROISSE ET DE LA FAMILLE DU DÉFUNT

par M. le chanoine Catteau, doyen de Saint-Martin, devant un très nombreux clergé.

**LE CORTÈGE**

Dès 9 h. 30 le cortège se forma rue Neuwomen. Les enfants de chœur ouvrent la marche suivis immédiatement des gymnastes de la « Française », drapeau en tête; des écoles Ste-Claire, Ste-Marie, St-Louis et de son patronage; puis viennent les Enfants de Marie, la Ligue Patriotique des Françaises, les Mères chrétiennes, le Tiers-Ordre, les Compagnies du Salut-Sacrament avec leur bannière, le Cercle St-Louis.

Le clergé s'avance ensuite en grand nombre, précédant le corbillard.

Nous remarquons tout particulièrement Mgr Leclercq, archevêque de Roubaix-Tourcoing; M. le vicar-général Jansonne, de Cambrai; MM. les chanoines Dudo, ancien curé de la paroisse, curé de St-André à Lille; Filipo, vicar-général de Lille, et Becquet, chanoine titulaire de Notre-Dame de la Treille; Desaux, secrétaire général de l'Union diocésaine; Cardon, numéraire de la Visitation; Moché, administrateur de la « Croix du Nord »; Bégué, curé de Saint-Michel, à Lille; Rosa, secrétaire de l'Évêché de Lille; Hantschoot, curé de Rosendael; Tillie, directeur de l'Institut Technique de Roubaix; Devin, économiste du Collège de Marcq; MM. les chanoines Bataille et Goguille, doyens des paroisses Notre-Dame et Ste-Elisabeth; MM. les curés de toutes les paroisses de Roubaix.

Les barettes sont portées par M. l'abbé Meurisse, curé de Saint-Vincent de Paul.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. les abbés Chantry, doyen de Marcq; Desquin, professeur à Marcq; MM. Eugène Leconte, membre du Conseil paroissial, président du Comité catholique, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; Louis Watine, chevalier de la Légion d'honneur, président des brancardiers du train jaune; Emile Toulemonde, chevalier de la Légion d'honneur; De Marcellis, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Derrière le corbillard marchent les vicaires de la paroisse: MM. les abbés Délos, Debergh et Hus, accompagnés de MM. les abbés Lesage, curé du Sacré-Cœur; Beau, curé de Croix-Saint-Pierre; Decock, curé de Croix-Saint-Martin. La famille suit accompagnée elle aussi d'ecclésiastiques. Puis c'est le défilé interminable des fidèles et des prêtres venus de tous les points du diocèse.

Le cortège, après avoir parcouru les rues de l'Industrie, Descartes, Watt, de l'Épeule et Brézin, au milieu d'un grand nombre de paroissiens massés de chaque côté sur les trottoirs, parvient à l'église revêtue de ses ornements de deuil.

**LA CERÉMONIE RELIGIEUSE**

Le sanctuaire trop petit pour contenir une semblable affluence s'emplit en un instant. Mgr Leclercq, archevêque de Roubaix-Tourcoing, chante la messe assisté de MM.

Labre, à Lille; Questé, doyen de Quesnoy-sur-Deûle; Guinebaert, curé de Wattignies; Broillard, curé de Santes; Florin, curé de Fives; Louté, Delehel, aumônier à Tourcoing; Rogier, curé d'Hellemmes; Castelnu, curé de Saint-Joseph, à Tourcoing; Marescaux, professeur à l'Institut Technique; Rafin, aumônier à Lille; Ruffin, ancien aumônier; Desfosse, aumônier de Ségur, à Roubaix; les RR. P<sup>rs</sup> Pascal, Mousny, Masqueux, etc., etc.

**ALLOCATION DE M. le Chanoine ATTEAU.**

Se faisant l'écho de la paroisse toute entière, M. le Doyen de Saint-Martin dit la profonde impression causée par la mort subite et prématurée du vénéré curé de St-Sépulcre.

Il rappelle que le matin même, M. l'abbé Marichelle avait demandé à tous les fidèles de se rendre en foule au grand Congrès catholique de Marcq. Lui-même s'y était rendu et ce ne fut qu'à quelques centaines de mètres du Collège qu'il tomba brutalement frappé par la mort.

Toute la vie de ce bon pasteur est digne d'exemple, dit-il, et sa bonne et prouverable. Son passage, dans les différents postes qu'il a occupés, a été marqué par un dévouement infatigable, une activité, un zèle vraiment merveilleux.

Mais ce fut surtout à Saint-Sépulcre qu'il donna toute la mesure de ce qu'il était. Il travailla à la reconstitution de l'église, des écoles, des œuvres, portant partout la parole de Dieu avec une grande bonté, et la rare habileté de se faire aimer même par ceux qui ne pratiquent pas sa religion.

Et M. le Doyen termine son oraison funèbre en demandant à ses paroissiens qu'ils aient aimé de prier pour lui et en souhaitant que Dieu lui réserve l'accueil que ses œuvres ont si pleinement mérité.

L'offrande donnée de deux côtés à la fois dura bien longtemps après que la messe a pris fin.

M. le chanoine Catteau donne ensuite l'absoute et le cortège se reforme pour gagner le cimetière de Roubaix.

## AU CIMETIÈRE

A midi 50, le cortège atteint le caveau de la nécropole réservé aux curés.

M. Eugène Leconte, président du Comité catholique, au nom des paroissiens de Saint-Sépulcre, adresse un dernier adieu au bon curé.

Sa bonté et sa simplicité avaient conquis tous les cœurs, dit-il. Il suffisait de l'approcher pour apprécier les nobles sentiments de cette âme de bon et saint pasteur. Généreux, charitable, pontifiant, exemple parfait de toutes les vertus chrétiennes qu'il enseignait avec une foi si vive et une piété remarquable. Toute sa vie fut un long dévouement de tous les instants.

Et M. Eugène Leconte rappelle les nombreuses œuvres entreprises et menées à bien par l'abbé Marichelle ainsi que le couronnement de ses efforts, à l